



## C'EST QUOI LA GPA : EXPLOITATION ET MARCHANDISATION DU CORPS DES FEMMES

*Bruxelles, 25 Novembre 2020*

La GPA, encore appelée maternité pour autrui, maternité de substitution ou recours à une mère porteuse, est une **pratique par laquelle une femme est conduite à porter et à mettre au monde un enfant pour le compte d'un tiers**. Dans cette pratique, soit la mère porteuse est inséminée artificiellement et accorde ses gamètes pour la procréation pour autrui, soit l'embryon formé *in vitro* avec les gamètes de deux autres personnes est porté par la mère porteuse pendant neuf mois.

### ***Cette pratique est illicite et ne peut pas constituer l'objet d'un contrat :***

1. Elle porte sur des corps humains hors du commerce et viole le principe de **non-patrimonialité du corps humain**, il s'agit d'une marchandisation du corps de la femme qui va mettre à la disposition des autres sa force procréatrice et sa gestation.
2. Le consentement exigé dans un contrat fait défaut parce que même si la mère porteuse donne son accord, elle ne peut pas savoir à l'avance comment se déroulera sa grossesse, ni l'accouchement. Il ne **s'agit pas alors d'un consentement éclairé**.
3. L'enfant issu de cette pratique est aussi concerné. En effet, la mère porteuse s'engage avant sa grossesse à en remettre le fruit, c'est-à-dire l'enfant au moment de sa naissance, à la personne ou au couple demandeur. Le but même de ce contrat est illicite puisque **l'enfant né** est considéré comme une « **marchandise** » qui sera **remise à autrui**.
4. Dans les cas où la mère porteuse « loue » son corps et reçoit une indemnité en contrepartie de la grossesse. Ceci conduit à une **exploitation des femmes les plus pauvres, les plus démunies, les plus vulnérables et dans la majorité des cas les femmes migrantes** qui peut aller jusqu'à la traite de ces femmes pour les « utiliser » dans la GPA. C'est une raison de plus pour affirmer que **le consentement libre et éclairé n'existe pas dans la GPA, comme dans la prostitution**.

Donc cette pratique de GPA qui consiste à « louer » des mères porteuses, les utiliser, profiter de leur détresse et vulnérabilité, marchandiser leurs corps et développer un tourisme procréatif et une industrie de reproduction à travers l'exploitation des femmes et de leurs corps, doit être interdite sous le prisme de la protection des principes de la **dignité humaine**, de la **non-patrimonialité du corps humain** et de la **protection de l'intérêt de l'enfant**.

## **Les femmes dans la GPA, victimes de plusieurs autres violences**

1. Les risques qui peuvent être encourus par les mères porteuses ou l'enfant issu de cette pratique ne doivent pas être négligés, surtout les risques physiques et psychologiques pour les femmes « utilisées » dans cette industrie.
2. Cette technique de GPA et industrie de reproduction consiste à **aliéner** et à **marchandiser le corps des femmes**, à faire de ces dernières une **ressource** et un **moyen de production**.
3. La GPA constitue une vision réductrice de la grossesse qui engage l'ensemble du corps et du psychisme de la mère porteuse et aboutit souvent à l'exploitation des femmes les plus vulnérables qui mettront à la disposition des autres leur corps pour des raisons financières. La GPA est donc une véritable **industrie de procréation** et un moyen **d'exploitation**, de **trafic** et de **marchandisation** des **femmes**.

Donc il ne s'agit pas d'une question de liberté individuelle ou de liberté d'avoir un enfant. Les principes de la dignité humaine, de la non-patrimonialité du corps humain et de la protection de l'intérêt de l'enfant priment sur le principe de la liberté individuelle et le droit de procréer. L'interdiction de la GPA et sa pénalisation sont donc indispensables pour la protection des femmes !

### **La GPA : fruit du patriarcat et du capitalisme**

Il n'existe pas de consentement libre, ni éclairé dans la GPA, ni de liberté de disposer de son corps, c'est le fruit du système patriarcal qui accorde à l'homme le droit de maîtriser et de disposer du corps des femmes pour ses propres intérêts, mais aussi du capitalisme qui fait de ces femmes et de leurs corps de simples marchandises, notamment les femmes démunies, pauvres, vulnérables, migrantes...

### **GPA : une exploitation et violence à dénoncer et à combattre pour protéger les femmes victimes**

Les principes de la dignité humaine et de la non-patrimonialité du corps humain sont « *indémontrables, indérogeables et indiscutables* » !

Nous ne pouvons tolérer et nous **refusons l'exploitation des femmes**, de leur **corps**, leur marchandisation et utilisation comme de simple moyens, ressources et **produits de reproduction** !

Le Réseau Européen des Femmes Migrantes dénonce fermement toutes les violences commises sur les femmes, l'exploitation de leur corps et leur utilisation dans des industries comme la GPA !

Nous déclarons clairement que cette pratique constitue une exploitation des femmes, **perpétue des violences sur leur état de santé physique et psychique** et porte gravement atteinte à leur intégrité et dignité !

Nous refusons radicalement de justifier ce phénomène par la « liberté », il s'agit purement et simplement d'une forme d'exploitation **fondée et justifiée par le patriarcat, la domination masculine et le capitalisme**.

Nous appelons et exigeons une abolition de cette pratique au nom de la dignité et de l'égalité !

---

Le Réseau Européen des Femmes Migrantes est une plateforme féministe, laïque, dirigée par des femmes migrantes, non affiliée à un parti politique, qui défend les droits, les libertés et la dignité des femmes et des filles migrantes, réfugiées et des minorités ethniques en Europe.

[www.migrantwomennetwork.org](http://www.migrantwomennetwork.org) | Twitter @ENoMW | FB @migrantwomeneurope | Insta @migrantwomennetwork | [info@migrantwomennetwork.org](mailto:info@migrantwomennetwork.org)